

Eté 2020

Communication concernant les mesures de sécurité prévues, obligatoires et recommandées –Covid19

Vous avez inscrit votre enfant, ou vous vous êtes vous-même inscrit à une des activités d'été de Terre Franche, nous vous remercions de votre confiance.

Afin d'assurer ensemble au maximum la sécurité sanitaire de nos activités, voici les informations essentielles à vous communiquer concernant les mesures mises en place dans le cadre de l'épidémie de Covid 19.

Le présent document est destiné à vous informer et à répondre aux éventuelles questions que vous vous posez, mais n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Nous avons veillé à n'organiser qu'une seule proposition d'activité à la fois dans les lieux, et avec des tailles de groupes réduits. Globalement, les activités seront prioritairement proposées à l'extérieur.

Avant l'activité :

Terre Franche se réserve le droit de refuser un participant ou un membre de l'équipe d'encadrement présentant des symptômes viraux laissant présager une infection de type Covid-19. Il est demandé de signaler si de tels symptômes tels que toux, rhume, difficulté respiratoire ou fièvre sont apparus dans les 5 jours précédant le début de l'activité.

La question sera reposée à chaque arrivée sur le lieu de l'activité.

Afin de répondre aux mesures de prévention, il vous sera demandé de prévoir le matériel suivant :

- **masques** : à changer toutes les 3 heures

Chaque participant disposera d'un espace à son nom pour déposer ses effets personnels : veste, pique-nique, matériel demandé.

L'horaire des activités est le suivant :

- Accueil, entrée par la cours, entre 9h et 9h30 (en fonction de l'activité choisie)
- La personne chargée d'emmener l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.
- Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique.
- Il restera à l'extérieur du bâtiment.
- Le temps d'échange oral avec le parent est nécessaire mais sera au maximum limité à l'essentiel.

Ateliers de 9h30 à 16h.

Excepté «journée balade conte et land'art» à Franquenee de 10 à 16h.

La reprise des enfants se fera entre 16 et 16h30 dans la cours. (En fonction de l'activité choisie)

Il est demandé aux parents de **ne pas entrer** dans les locaux, sauf situation **exceptionnelle**.

Les paiements se feront par virement à l'avance.

Les garderies sont proposées et seront accessibles sur base d'inscriptions préalables.

Procédure d'annulation et de remboursement

En cas d'annulation par le participant, le remboursement est prévu sur base de présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation par Terre Franche, sur base des décisions des autorités sanitaires ou en cas de maladie du personnel encadrant sans possibilité de le remplacer, le remboursement est prévu intégralement.

Organisation des activités

Les locaux seront aérés minimum trois fois par jour. L'animateur veillera à éviter ou réduire au maximum les échanges de matériel et d'objet. Le matériel utilisé / surfaces utilisés seront nettoyés après chaque activité.

Le goûter – spectacle ou expo prévu en fin de stage n'aura pas lieu.

Organisation des repas

Les repas sont pris au sein de la bulle de contact. Le groupe mange dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires. Le nettoyage des tables est prévu avant et après le repas. Le lavage des mains avant et après le repas est organisé.

Modalités des temps de pause

Le lavage des mains est indispensable avant de commencer la pause et en fin de pause. Les pauses en extérieur sont privilégiées. De préférence dans l'enceinte de l'infrastructure, sans utiliser de modules et d'équipement de jeux. Nous privilégierons la distanciation physique pour les adultes et, dans la mesure du possible pour les enfants.

Organisation de la santé

Référent santé

Terre Franche dispose d'un référent santé avec qui nous sommes en concertation durant la préparation et le déroulement des activités.

Il s'agit du DR ... (en attente de confirmation)

Soins

Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et éventuellement avec des gants. La personne qui assure le soin porte un masque.

Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19

Terre Franche prévoit une procédure d'urgence de gestion des cas de COVID19 lorsqu'un participant ou un encadrant manifeste des symptômes en cours d'accueil.

En cas de suspicion de contamination COVID-19, l'enfant/l'encadrant sera directement écarté. Nous prévoyons un lieu pour placer les participants ou encadrants manifestant des symptômes de COVID-19 en « isolement ». Les parents seront immédiatement avertis de la situation et seront invités à trouver une solution rapide de recueil de l'enfant. Le référent médical sera averti également.

De manière douce, sûre et adaptée aux enfants, un seul membre du personnel s'occupera du participant ou de l'encadrant en attendant son départ. Celui-ci devra porter un masque.

Les parents des autres participants de la suspicion ou de la contamination d'un des participants de l'activité seront informés. Les locaux qu'a fréquentés le participant suspecté de COVID19 seront désinfectés.

Ces recommandations et les gestes barrière devraient permettre à chacun de passer ces moments privilégiés de créativité dans les meilleures conditions possible.

Toute question complémentaire peut nous être adressée :

Terre Franche

081/58.08.31

info@terre-franche.be